

## **AADC**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

**Siège social : 105 Sentier des Communes, 62910 SERQUES**

**Société en cours de formation**

## **ACTE CONFIRMATIF DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ**

### **LES SOUSSIGNÉS :**

- Monsieur Antoine CROTTIER
- Madame Aurélie DEKONINCK, épouse DEKONINCK-CROTTIER

Agissant en qualité de seuls associés de la future société par actions simplifiée AADC, au capital de 1 000 euros, dont le siège social sera fixé 105 Sentier des Communes, 62910 SERQUES,

Attestent

- Que suivant acte sous signature privée en date à SERQUES du 19 juin 2024, il a été constitué la société par actions simplifiée AADC ;

- Que la somme de 1 000 euros représentant le capital social a été déposé auprès de la banque CIC NORD OUEST située 55 Place du Maréchal Foch à ST OMER (62500) le 19/06/2024, ainsi qu'en atteste l'attestation de dépôt des fonds formant le capital social ;

- Que, par les présentes, les associés confirment l'existence de la société AADC.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A SERQUES, le 19 juin 2024

Madame Aurélie DEKONINCK-CROTTIER

Monsieur Antoine CROTTIER

